



Saubraz, avril 2024

CONSEIL GENERAL
1189 SAUBRAZ

Mesdames et Messieurs,

Par la présente, nous avons le plaisir de vous informer qu'une séance extraordinaire du Conseil général aura lieu à la salle communale le

Jeudi 02 mai 2024 à 20h15

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la dernière séance
4. Démission/s et assermentation/s
5. Communications de la Municipalité et du Bureau du Conseil Général
6. Préavis municipal n°02-2024 relatif à l'étude d'un projet de fusion entre les communes de Gimel, Saint-Oyens et Saubraz
7. Propositions individuelles et divers

Les documents sont publiés sur le site Internet de la Commune : www.saubraz.ch

Pour rappel, les personnes suivantes peuvent faire partie du législatif (art. 5 LEDP) :

Sont électeurs en matière communale :

- a. **Les Suisses, hommes et femmes, âgés de dix-huit ans révolus et qui ont leur domicile politique dans la commune ;**
- b. **Les personnes étrangères, hommes et femmes, âgées de 18 ans révolus, domiciliées dans la commune, qui résident en Suisse au bénéfice d'une autorisation depuis dix ans au moins et sont domiciliées dans le canton depuis trois ans au moins.**

En cas d'intérêt, nous vous prions de bien vouloir vous annoncer préalablement auprès du Président, M. André Forster, par écrit ou par téléphone : Route de Bière 6, 1189 Saubraz ou 079 347 60 15 ou 021 828 34 16, ou à l'adresse secretairecg@saubraz.ch

Avec nos salutations les meilleures,

Le Bureau du Conseil général